N° 3411 — 8e Année — CINQ CENTIMES — Lundi 21 Décembre 1896

RÉDACTION & ADMINISTRATION:
ROUBAIX, 65, rue des Fabriques (près la place du Trésor)
TOURCOING, rue VERTE, 50

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50 — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs — Un an, 24 francs
L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . 0 fr. 50 id.
FAITS DIVERS . . 1 fr. 0 id.
LOCALES . . . . 1 fr. 50 id.
Les annonces seront reçues aussi bien au bureau du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 15.

Téléphone

Les Candidats républicains AU SÉNAT

M. Trystram

« Le passé, les opinions et les aptitudes de M. Trystram le destinent à recueillir les suffrages de *tous les républicains*, et c'est à ce titre, en dépit de quelques divergences de vues, que nous le recommandons aux électeurs.

« Républicain de la veille et même de l'avant-veille, mêlé à toutes les luttes qui ont eu pour objet l'établissement et l'affermissement du régime actuel, vaincu glorieux du boulangisme, le vénérable doyen de la démocratie du Nord s'est acquis les titres les plus incontestés à la confiance de ses concitoyens.

« Les électeurs sénatoriaux n'hésiteront pas à accorder leurs suffrages au vieux lutteur, au républicain éprouvé, à l'homme d'expérience et de talent qu'est M. Trystram, qui est de plus apte à faire triompher leurs revendications particulières, et qui n'a jamais failli à aucune mission qui lui ont été confiée. »

Qui parle ainsi ? Est-ce le *Progrès du Nord* ? Non ! C'est l'*Echo du Nord* lui-même, mais l'*Echo du Nord* dû y a quatre ans.

A cette époque, en effet, l'*Echo* soutenait la candidature de M. Trystram contre celle de M. Outters.

Si, chose curieuse, les journaux qui soutiennent M. Trystram, la *Dépêche*, le *Croisé*, la *Vraie France*, et M. Outters lui-même, se plaignent amèrement contre lui de même procédé dont une surveillance aujourd'hui fait à l'*Echo* contre les candidats républicains qui ne qualifieront de « radical », et l'*Echo du Nord* s'étonnait à nouveau de trouver que les électeurs républicains du Nord était avant tout et surtout : un républicain !

M. Trystram a-t-il donc changé depuis quatre ans ? Ont-ils changé ces républicains qui ne précédent avec lui aux suffrages des électeurs sénatoriaux, et que l'*Echo du Nord* a, pour la plupart, déjà soutenus, comme en 1892, il soutenait M. Trystram ?

Qui serait l'offenseur ?

Quelle unité de vie, plus admirable, au contraire, que celle de M. Trystram, dont vous voulons retracer aujourd'hui la longue et laborieuse carrière !

Quelle figure capable d'inspirer davantage la considération et le respect que celle de ce fils d'ouvrier, qui, sans ressources premières, sans autre instruction primaire que de savoir lire et écrire, est parvenu, à force d'énergie et de volonté, par son travail opiniâtre et de tous les instants, à occuper la première place parmi ses concitoyens, à s'imposer même à ses adversaires politiques, par l'importance de son œuvre, par les multiples services rendus à ses concitoyens et à son pays, comme la personnalité la plus marquante, aujourd'hui, du département du Nord tout entier !

* *

Jean-Baptiste-Louis-François Trystram naquit le 9 janvier 1821 à Ghyvelde, petit village près de Dunkerque. Son père était douanier, aux appointements de 45 fr. par mois. Sa mère, quoique ne sachant ni lire, ni écrire, possédait cependant ces mêmes qualités d'intelligence et d'activité qui devaient permettre à son fils de s'élever si haut. Elle exerçait une grande influence sur l'esprit de l'enfant, qu'elle mit à l'école jusqu'à l'âge de dix ans, et qu'elle aidait, malgré son ignorance, de ses conseils et de ses encouragements.

A dix ans, le jeune Trystram entra comme apprenti chez un tailleur. Mais l'immobilité ne pouvait convenir à cette nature ardente, à cet esprit audacieux dont le spectacle de la mer surexcitait encore les envolées de l'imagination.

Après avoir manié l'aiguille pendant deux ans, Trystram trouve sa véritable voie en entrant dans une maison de commission, la maison Boudin, qui n'existe plus.

Actif, habile, il voit employé chez un agent de remplacements militaires, nommé Piquet, et à vingt-deux ans, il devient le successeur de son patron, en association avec M. Crugeot qui est toujours resté, depuis, son associé.

C'était en 1845.

Sous l'impulsion de ses nouveaux directeurs, l'agence prend rapidement un développement considérable. A l'assurance militaire, MM. Trystram et Crugeot ajoutent les assurances sur la vie, contre l'incendie, contre la mortalité des bestiaux, etc.

Doué d'une infatigable activité, M. Trystram entreprend en même temps le commerce des produits agricoles ; il en fait l'exportation en Angleterre, pendant que sa femme, très intelligente et très intelligente, elle aussi, fabrique de la confection.

Lorsque la révolution de 1848 éclata, Trystram, qui n'avait que vingt-sept ans, était déjà considéré comme un homme d'avenir, et il n'avait jamais démentis ses idées libérales, il jouissait d'une réelle popularité.

Il se jeta avec ardeur dans la lutte politique, prit la parole dans les réunions, calma l'agitation populaire, et créa le Comité électoral républicain, dont il fut nommé le secrétaire, et dont M. Benjamin Morel d'abord, et M. Lélondart, ensuite, furent nommés présidents, et qui fit réussir les candidatures de MM. Gaspard Malo et André Lemaire.

Nommé conseiller municipal, Trystram eut des démêlés avec Delescluze, alors commissaire du gouvernement de la République dans le Nord, et il donna sa démission.

Le coup d'Etat de 1851, les massacres, les proscriptions, firent peser sur la France de long silence de près de vingt ans, dont elle ne devait se réveiller que pour assister à l'effondrement impérial, au milieu de la défaite et de l'invasion.

Trystram se donne alors, tout entier aux affaires.

En 1859, il commence le commerce de bois de Norvège, et fonde cette maison Trystram et Crujeot, qui devait devenir la première de France.

Il y adjoint bientôt une fabrique de distillerie de pétrole, puis le commerce des fers et des fontes avec l'Ecosse et l'Angleterre.

Ses affaires prospèrent. Il est devenu un gros industriel et un riche commerçant lorsque le 4 Septembre éclate.

Mais ses sentiments n'ont pas changé. Il est toujours le républicain de 1848, le fils du douanier, qui n'a pas oublié ses humbles origines, et qui a conservé un cœur un amour profond pour ce peuple d'où il est sorti.

Sur la désignation de Testelin, il est nommé sous-préfet de Dunkerque par le gouvernement de la Défense nationale, et tous les Dunkerquois se souviennent de son indomptable énergie et des services immenses qu'il rendit à son pays pendant cette période critique et douloureuse.

Candidat à la députation en 1871, il échoue mais il entre à la Chambre de 1876, battu M. Dupuy de Lôme à plus de 2,000 voix de majorité.

L'un des 363, il se voit victime de la mission officielle aux élections qui mutilera le corps législatif. Mais la Chambre invalide M. Durand, qui avait été élu à sa place, et les électeurs, consultés à nouveau, et délivrés, cette fois, de l'ingérence gouvernementale, rendent à M. Trystram le mandat qu'ils lui avaient illégalement ravi.

Vaincu, avec tous les républicains du Nord, aux élections de 1885, qui eurent lieu au scrutin de liste, M. Trystram devait rentrer triomphalement après à la Chambre, où il fut accueilli par une mémorable ovation de la part de tous les républicains, enthousiasmés du retour du député du Nord qui avait été le plus républicain et le plus ardent.

Une nouvelle ovation l'attendait en 1889 : il devait être sur les vingt-deux de la Boulange « vaincu glorieux », disait l'*Echo*, vaincu par cette Lalou, dont les clérieux firent un député de Dunkerque, comme ils devaient plus tard, du collectiviste Lafargue, candidat de Lille.

Mais, lorsque au mois de février 1892 le sort attribua au Nord le siège laissé vacant par la mort de l'amiral Peyron, sénateur inamovible, il n'y eut qu'une voix dans le parti républicain pour demander que M. Trystram allât de nouveau offrir, parmi les représentants du pays, la place qu'il avait tant de fois et toujours si dignement occupée.

Sénateur depuis quatre ans, ancien député, ancien conseiller général, ancien président de la Chambre de commerce de Dunkerque, M. Trystram a fourni, dans toutes ces fonctions, un labeur énorme ; il a mis, au service de son pays et de la République, tout ce qu'il avait d'énergie, d'activité et d'ambition généreuse.

Quelle œuvre que celle accomplie par lui à Dunkerque et à laquelle le ministre des travaux publics donnait naguère une solennelle consécration en procédant à l'inauguration de l'écluse Trystram !

Et quelle puissance de travail et de volonté elle accuse chez l'ancien petit commis, qui rêva de faire de Dunkerque le premier port de la mer du Nord, et de lutter victorieusement contre Anvers !

* *

Si la République a triomphé au milieu de tant de difficultés et de tant d'obstacles jetés sous ses pas, si elle est parvenue à s'imposer non seulement à l'affection des Français, mais encore au respect et à l'admiration du monde entier, c'est qu'elle avait pour la servir des hommes comme Trystram ; c'est que sa cause était défendue par ces hommes de conviction ardente, qu'étaient les vieux républicains, hommes intrépides, dont la vie d'honneur et de probité fut la caution du régime républicain auprès du suffrage universel.

Gardons un culte fidèle à ces vrais fondateurs de la liberté et de la République !

Et quand il nous est donné, comme aujourd'hui, de leur témoigner notre reconnaissance, que l'union se fasse parmi nous, républicains ! qu'aucune voix ne trouble le patriotique concert qui doit s'élever vers eux.

Il y a quatre ans, l'*Echo*, le *Réveil* et le *Progrès* s'unissaient pour défendre la candidature de M. Trystram.

Si le même accord n'existe plus aujourd'hui entre les journaux, nous avons la ferme espérance qu'il se retrouvera parmi les républicains.

Autour de Trystram, autour de ces vieux républicains qui tiennent avec lui le drapeau de la République, l'union du grand parti républicain s'affirmera encore, complète, puissante, indissoluble. Et elle sera le gage certain de la victoire.

Georges ROBERT.

LA LISTE CLÉRICALE

D'après un bruit de dernière heure que nous recueillons au temps de clôture, notre confrère de l'*Echo du Nord* serait sur le point d'aboutir.

La publication de sa liste est imminente.

Il ne lui manquerait plus, affirme-t-on, que six candidats, sur sept.

PETITS COMMERÇANTS au scrutin !

On méconnaît vos droits ! On dédaigne vos revendications !

Faites-vous rendre justice !

Protestez contre l'intransigeance de la petite coterie qui prétend accaparer, pour elle et pour les siens, le tribunal de commerce !

La Vraie France demande « pourquoi l'on n'a pas présenté à l'agrément du tribunal de commerce (lisez : du président Thirioz) une liste des personnes susceptibles de remplir honorablement les fonctions de juge. »

« Nul doute, dit-elle, que les membres du tribunal auraient accueilli avec faveur une combinaison acceptable. Ces messieurs sont les gardiens naturels des *traditions* et de la dignité de notre Tribunal consulaire ; ils ont le droit d'être consultés dans une question de cette importance. »

La prétention est exorbitante, et telle qu'on en a jamais vu se produire dans aucune constitution électorale.

Elle fait bien ressortir la morgue de ces élus, qui prétendent dominer et régenter leurs électeurs.

Eh ! bien, nous savons que l'Union des Petits Commerçants a poussé l'esprit de conciliation jusqu'à s'incliner devant les exigences hautaines de M. Thirioz.

Elle a présenté deux candidats à son agrément. Et M. Thirioz les a dédaigneusement repoussés comme n'appartenant pas à la classe privilégiée de la grande industrie et de la haute banque.

Et c'est seulement alors que l'Union des Petits Commerçants a repris sa liberté d'action.

Petits commerçants !

Il vous appartient de venger cet affront !

Les candidats de l'Union des Petits Commerçants, MM. Desurmont et Deract, sont des commerçants intelligents et actifs, ayant l'un et l'autre une grande expérience des affaires, et qui seront pour vos revendications des défenseurs autant plus dévoués.

L'*Echo du Nord* lui-même était obligé, hier, de rendre hommage à la valeur professionnelle de M. Desurmont, qui, disait-il, a un sérieux bagage commercial et industriel.

Quant à M. Deract, vous avez pu apprécier son dévouement et son mérite par les services qu'il a déjà rendus à votre cause comme secrétaire de l'Union des Petits Commerçants.

Electeurs des cantons ruraux !

L'Union des Petits Commerçants a associé sa cause à la vôtre !

Pas plus que les moyens et petits commerçants, les électeurs ruraux des cantons d'Armentières, de la Bassée, de Cysoing, de Pont-à-Marcq, de Quesnoy-sur-Deûle, de Seclin et d'Haubourdin, ne sont représentés au Tribunal de Commerce.

Ils le seront désormais, en la personne de M. Desurmont, filateur à Seclin.

Donc, tous au scrutin ! Et la cause du petit commerce remportera aujourd'hui une victoire qui aura des lendemains.

LE PROGRÈS DU NORD.

Nous rappelons que le vote a lieu non pas à la commune, mais AU CHEF-LIEU DE CANTON.

Le scrutin est ouvert de 10 à 4 heures seulement.

Les électeurs qui n'auraient pas reçu leur carte électorale ou qui l'auraient perdue peuvent voter en se faisant accompagner de deux témoins.

AU JOUR LE JOUR

Le développement de Douai

Mon cher Rédacteur en chef,

Vous me demandez quelques notes sur les conséquences, déjà tangibles, du démantèlement des fortifications de Douai et sur le développement si rapide que prend cette ville, depuis que ses antiques murailles ont été dérasées.

Je vais tâcher de vous satisfaire d'une façon aussi brève que possible, étant avec soin de vous parler des choses qui ont déjà été dites et redites vingt fois. Je ne rappellerai donc que très rapidement tous les grands travaux préparatoires dont l'exécution a peu à peu changé l'aspect de la ville de Douai, notamment le plan général d'alignement et de consolidation dressé avec tant de soins par le service des travaux municipaux, sous la direction de M. Barbet, ingénieur des ponts et chaussées, conseil de la ville — la création de nombreuses rues, des places, de jardins et de parc publics, de grands boulevards qui forment comme une ceinture autour de l'ancienne ville — la construction de vastes egouts collecteurs destinés à desservir les nouveaux quartiers, — la rectification des routes nationales aux abords des anciennes portes de Paris, de Lille, de Valenciennes, de Béthune et de Douai, — le percement du canal de dérivation de la Scarpe autour de Douai, — l'édification de grands ponts métalliques, à voie charretière et à voie ferrée, à l'entrée et à la sortie des eaux, — la création imminente, par la Compagnie du Nord, d'un chemin de fer industriel autour de Douai, sur une longueur de quatre kilomètres environ, — l'installation sur les routes nationales 17 et 43, de deux passages supérieurs nécessités par l'activité grandissante de la circulation, etc., etc.

Les départ de ces travaux sont terminés ou en voie d'achèvement.

La ville de Douai, dont la commerce prospère, y a beaucoup pour sa part grâce de leur efficacité de travaux. Elles a pas pris action. Quant à la compagnie du chemin de fer du Nord, l'agrandissement de la gare de Douai est coûteux, de son côté, une somme presque aussi forte.

Je ne veux pas, je vous le répète, entrer dans le détail de tous ces grands travaux. Chacun d'eux pourrait fournir la matière de plusieurs articles, et je dépasserais ainsi de beaucoup la limite que vous m'avez assignée.

Ce que j'ai l'intention de faire ressortir dans cette lettre ce sont les résultats acquis à ce jour, les premices pleins de promesses pour un avenir prochain.

A ce point de vue, de toutes les places fortes de la région du Nord démantelées en vertu de la loi du 21 mai 1889, Douai est certainement la ville qui a le plus largement profité de la disparition de ses ceintures fortifiantes, et, comme conséquence, de la suppression des servitudes militaires qui, depuis plusieurs siècles, entravaient son développement.

Aujourd'hui la vieille cité est en train de regagner, à pas de géant, le temps qu'elle a perdu.

De tous les côtés, les usines s'élèvent, les maisons se construisent ; à ces les chantiers sont dans une activité fiévreuse, et, malgré toute l'ardeur déployée, la demande continue à être bien supérieure à l'offre.

Je vous parlerai principalement ici du côté industriel de Douai, qui prend à l'heure actuelle un développement si considérable, que cette ville semble appelée à devenir, à bref délai, l'un des grands centres manufacturiers de la France.

Il est vrai que Douai est merveilleusement situé au point de vue industriel. Siège de l'exploitation des mines d'Anzin et de Decazeville, à cheval sur les deux bassins houillers du Nord et du Pas-de-Calais, disposant de quatre grands canaux (la Scarpe, la Deûle, la Sensée et le canal de dérivation), de sept lignes de chemin de fer (directions de Paris, Lille, Lens, Valenciennes, Cambrai, Tournai et Pont-à-Marcq), cette ville n'a certainement pas de rivale, de Dunkerque à Paris, au point de vue de la facilité des approvisionnements et des transports.

Et de fait, les nouvelles manufactures sont elles déjà nombreuses sur l'emplacement des anciennes fortifications. Un conseil municipal uni et intelligent sait d'ailleurs aimer pour réaliser, il fait tous les sacrifices nécessaires pour attirer l'industrie sur le sol de Douai.

Des capitalistes veulent-ils installer une usine quelconque ? Ils trouvent facilement, à raison d'un franc le mètre carré (quelquefois moins), des terrains industriels de première ordre et ils obtiennent sans aucune difficulté la remise de tout droit d'octroi sur les matériaux servant à ériger leurs constructions.

Aussi les demandes affluent-elles. On compte déjà un pleine activité, quelques établissements de premier ordre : les forges Arbel, situées près de la gare, dont les installations ont le plus net cachet de grandeur ; les usines Vitoux, dont le tillage merveilleusement tout récemment la délégation des ingénieurs belges de la banlieue Liège ; la grande filature de lin de Cambrai, la mécanique Vossenge, etc., appelée dans un avenir prochain à lutter dignement avec les célèbres usines de Lille, Roubaix et Tourcoing.

Et le journal de M. Rostefort termine par cette initiation précise :

Entre les représentants de possibilisme, M. Brunet, et le candidat du socialisme ouvert, les électeurs n'hésiteront pas : ils voteront pour Alexandre Giraudi, en dépit des présentes recommendations des *pontifes de Saint-Mandé*.

Ainsi, voilà-t-il l'*Intransigeant* en désaccord complet avec ses amis d'hier.

Ce fait se produit parce que les guesdistes ne veulent rien entendre.

Tout ce qui ne pense pas exactement comme eux est contre eux.

Hors de l'Evangile collectiviste selon Karl Marx, il n'y a pas de salut et le cénacle prononce contre les philistins l'excommunication majeure.

A tours yeux, brousistes, allemanistes, possibilistes et autres partis *ex-iste* ne sont pas socialistes.

Le guesdisme est *un*, et il entend régner sans partage sur tous les socialistes de France.

La prétention est vraiment pas grosse ; en attendant, elle jette la discorde dans les rangs d'une armée qu'on supposait compacte et qui, en en réalité, faite de tronçons et de morceaux, semble fatalement destinée à s'effondrer lamentablement à brève échéance.

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique Spécial

Conseil des Ministres

Paris, 19 décembre. — Les ministres se sont réunis samedi matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Félix Faure. Le Conseil a commencé la séance à l'examen des affaires courantes.

La situation en Orient

M. Hanotaux a entretenu le Conseil de la situation en Orient et a donné communication des instructions envoyées à M. Paul Cambon.

La Légion d'honneur

Un projet de loi tendant à accorder des récompenses exceptionnelles dans l'ordre de la Légion d'honneur, aux membres de la mission Hourst, sera déposé aujourd'hui par M. Léon Bourgeois sur le bureau de la Chambre.

La Chambre

Séance du 19 décembre

Les trésoreries générales

M. Maret, rapporteur de la Commission du budget, dépose un rapport tendant à la suppression des trésoriers-payeurs généraux.

Le député du Cher constate que si le gouvernement n'est continuellement opposé à cette suppression, cela tient à deux causes :

D'abord l'antipathie qu'éprouvent les bureaux pour toute innovation, ensuite le désir de pouvoir disposer de places lucratives en faveur de membres du Parlement, chamboulés par leurs électeurs, ou de priés sortis cases de plaire.

Voici l'économie de la proposition de M. Maret : Les trésoriers-payeurs généraux seront supprimés, ou pour mieux dire transformés en payeurs généraux directeurs du service de recouvrement de l'impôt direct, centralisant toutes les écritures comptables relatives à ce service, les ressources particulières des finances n'agissant que pour le compte et au nom des trésoriers-payeurs généraux et n'étant par conséquent que des intermédiaires concourant avec les divers services financiers de l'arrondissement et en chef hiérarchiques supprimé.

Ils seraient supprimés à leur tour, mais ces suppressions ne seraient effectuées que par voie de transformations pour les trésoriers-payeurs généraux et par voie d'extinction ou de transformation pour les receveurs des finances.

La Banque de France deviendrait, à l'aide de succursales, la caisse centralisatrice départementale du trésor où tous les comptables du recouvrement de l'impôt direct, ainsi que ceux des autres régies financières verraient le montant de leurs recettes.

Les percepteurs des chefs-lieux d'arrondissement n'auraient dans leurs attributions que le recouvrement de rôles de contributions directes inhérents à la ville. Ils seraient, en outre, chargés du service de la dépense de l'arrondissement sous le contrôle du payeur général, avec le titre de percepteur-payeur, mais sans être toutefois pécuniairement responsables de leur gestion.

La recette centrale de la Seine serait supprimée. Les payeurs généraux pourraient être divisés en trois classes : 12 du premier à 25,000 francs, 32 du deuxième à 20,000 francs, et 44 du troisième à 15,000 francs.

Les percepteurs-payeurs comme décharnagement du surcroît de travail et de responsabilité résultant de leurs nouvelles fonctions recevraient une allocation annuelle d'une moyenne de 10,000 fr.

M. Maret évalue l'économie qui résulterait du vote de sa proposition à 3,682,700 fr.

La séance

La séance est ouverte à 1 heure 20, sous la présidence de M. Henri Brisson, président.

Le désarmement général

M. Dejeante. — J'ai l'honneur de déposer une proposition de loi tendant au désarmement général. (Ricaneurs sur la plupart des bancs.)

Je demande l'urgence en faveur de cette proposition. J'estime, en effet, accomplir une œuvre d'humanité en ne faisant de mieux pendre toutes les précautions nécessaires pour consolider la paix. (Applaudissements sur plusieurs bancs socialistes.)

La proposition est renvoyée.

La Chambre invite le gouvernement de la République française à provoquer une conférence de toutes les nations pour procéder au désarmement général, organisé de telle façon que jusqu'à sa complète extinction, les forces des différents pays restent les mêmes.

M. Gauthier de Clagny. — Je ne me suis jamais associé à une demande de désarmement général, mais cette fois, je la demande, parce qu'on oublie que deux provinces sont cédées aux armées et que trois puissances vaillant en armes à nos frontières. (Longs applaudissements).

M. Dejeante. — Les sentiments qui m'ont inspiré ne sont pas suspects, et ce ne devrait pas me faire l'injure d'en douter. Je viens remplir, moi aussi, mon devoir de patriote, en défendant une cause humaine.

M. Mézières. — La gelée de l'urgence ayant été rejetée, je demande que la vote de la question préalable. (Très bien.)

A la majorité de 490 voix contre 35, l'urgence n'est pas déclarée.

LE BUDGET DE 1897

L'opinion publique rapidement la suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1897.

Ministère de la guerre

On continue la discussion du budget de la guerre.

Les chapitres 44 et 45 sont adoptés.

M. Jourde, sur le chapitre 46 (poudres et salpêtres) appelle la bienveillance de la Chambre sur les ouvriers auxiliaires des poudreries dont le salaire devrait être élevé. Ces ouvriers bénéficieraient du crédit de 200,000 fr. alloué par le gouvernement pour la retraite des ouvriers des autres services de la guerre.

M. Pricoul, commissaire du gouvernement. — Ils bénéficieront de ce crédit.

Les chapitres 46 à 55 sont adoptés presque sans débat.

Les réformes N° 2

M. le comte de Pontbriand, sur le chapitre 54 (secours), demande un relèvement de 250,000 fr. pour secours aux anciens militaires blessés réformés avec le coupé n° 2.

M. le rapporteur. — La commission accepte un relèvement de 150,000 fr. et elle accepte également, jusqu'à concurrence de 100,000 fr. l'amendement de M. Georges Berry, tendant à une allocation de secours aux anciens militaires ayant accompli quatorze ans de service, antérieurement à la loi de juillet 1881.

M. Gauthier de Clagny. — J'appelle l'attention du ministre sur la situation faite aux veuves des victimes de l'expédition du Madagascar, en accordant aux veuves d'officiers des pensions dont la capitale pénible devrait leur être dépassée.

M. le général Billot. — La jurisprudence ne permet malheureusement pas de leur accorder une pension.

Les chapitres 54, 56 bis et 55 sont adoptés.

M. Bazille. — A l'occasion du chapitre 60 (solde des officiers généraux), je demande une augmentation d'un million pour solde des généraux mis à la disposition du ministre comme ne pouvant utiliser aux exigences du service, soit au point de vue physique, soit à cause des opinions de commandement. Cet amendement permettra de faire passer au cadre de réserve un certain nombre de généraux trop jeunes.

Qu'on se rappelle les avertissements du général Stoffel à la veille de la guerre de 1870. Jusque-là M. le ministre viendra nous assurer le pays sur la question de notre état-major.

M. le général Billot. — Depuis cinq ans, on a toujours pourvu à la mise à la retraite d'officiers entier bientôt à mettre à leur place chacun des numéros de la grande hiérarchie militaire.

Quant à la question de l'armée française, je dirai que nous les tient en point comme de la Germanie.

Sous le bénéfice des observations, je prie la Chambre de repousser l'amendement.

M. Bazille. — Je maintiens mon amendement, mais je retire mon amendement.

Les chapitres 56 à 60 sont adoptés.

On passe à la section des dépenses extraordinaires.

M. le président de la commission du budget, en collation 200,000 fr. pour les travaux de la Guyane. Nous avons pas, dit-il, un sombre sanitaire depuis 1895. L'Angleterre, la Hollande, le Brésil, le Portugal, la France ont aussi tirée pour payer en monnaie. (Très bien).

M. le général Billot. — L'amendement est un peu élevé. Je ne puis accepter que 50,000 francs.

M. de Mahy. — Je ne puis, de mon côté, accepter que 50,000 francs.

L'amendement, combiné par la commission, est adopté.

Tous les chapitres du budget sont adoptés.

Le budget de la guerre est terminé.

Le décret de clôture

M. le Président. — La parole est à M. le président du conseil, ministre de la guerre.

M. Méline. — Par l'honneur du gouvernement de la Chambre, je dépose un projet de loi.

M. le Président de la République française :

Vu l'article 2 de la Loi constitutionnelle du 16 juillet, sur les rapports des Pouvoirs publics ;

Décrète :

Article 1er. — La session extraordinaire de 1896 de la Chambre des députés et du Sénat est et demeure close.

Art. 2. — Le présent décret sera porté au Sénat par M. Darlan, garde des sceaux et à la Chambre des députés par M. le ministre de l'agriculture, président du conseil.

M. le Président. — Acte est donné du décret fait à la Chambre sans d'autres lecture.

Le décret sera transmis au procès-verbal de la séance de ce jour et déposé aux archives.

Je parole est à l'un des secrétaires, pour donner lecture du procès-verbal de la séance de ce jour.

M. Montaut. — Eh ! bien, et les autres ? (Rires.)

M. Chenet, secrétaire, donne lecture du procès-verbal.

M. le Président. — Personne ne demande la parole sur le procès-verbal ? Le procès-verbal est adopté.

Conformément au décret de M. le président de la République et à l'article 2 de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875, je déclare close la session extraordinaire de la Chambre des députés pour l'année 1896.

La séance est levée à cinq heures. Les députés quittent la salle sans incident.

Physionomie de la séance

A chaque fin de session, les socialistes éprouvent le besoin de déposer une proposition à grand fla fla, qui, d'ailleurs, est invariablement repoussée. Tantôt ces réclame l'amnistie, tantôt la révision des lois constitutionnelles, la manifestation d'aujourd'hui avait pour but d'inviter le gouvernement à provoquer une conférence internationale en vue du désarmement général.

Dans le texte primitif figurait les mots « d'accord avec la Russie ». Le bureau de la Chambre ayant fait remarquer que le Parlement français n'avait pas qualité pour adresser une invitation au gouvernement russe les auteurs de la motion se sont donc décidés à en modifier la rédaction. Celle-ci n'en a pas eu pour cela plus de succès. Les députés internationalistes qui sont, pour la plupart, les anciens boulangistes, ont refusé en cette circonstance de marcher à la remorque des collectivistes.

De sorte que les allemanistes et les guesdistes ont été à peu près les seuls à voter pour la proposition développée par M. Dejeante. Ce qu'on n'a pas bien compris, c'est le but qu'a poussé M. Gauthier de Clagny à proposer la question préalable. Il s'est borné, comme le fait remarquer le Président du Conseil, de rejeter l'urgence pour faire à la motion le sort qu'elle méritait.

Le vote étant, en tout, revenu au budget de la guerre, cet ordre du jour, les chargées ressaient à examiner. Ceux-ci ont été lestement enlevés, et avant 5 heures, M. Méline lisait le décret de clôture. La parole est maintenant aux coulisses.

T. L.

SÉNAT

Séance du 19 décembre

La Séance

La séance est ouverte à 2 heures 20, sous la présidence de M. Fallières, président.

Le Sénat adopte une série de projets d'intérêt local.